

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-01-03
Séance du vendredi 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Emilie VELLETAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN & Jérôme BROC (12).

Etaient excusés : Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Brigitte CHARPIN & Françoise BOISSET** / **pouvoir à Anne BELLEMIN-LAPONNAZ** (2).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 12 janvier 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

BUDGET PRINCIPAL

OBJET : TRAVAUX DE L'EGLISE

DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réparation du vitrail du fronton de l'église, dont le coût prévisionnel s'élève à **21 056.70 € HT**, soit **25 268.04 € TTC**, est susceptible de bénéficier d'une subvention du *Parc Naturel Régional du Massif des Bauges*.

Le plan de financement serait donc cette subvention + d'autres éventuelles subventions + l'autofinancement communal.

Le projet sera entièrement réalisé dès que possible, par rapport aux réponses à ces demandes de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1 Françoise BOISSET	13

↳ **Décide :**

- de faire exécuter ces travaux, comme indiqué ci-dessus,
- de solliciter du *Parc Naturel Régional du Massif des Bauges*, dans le cadre des différentes possibilités d'aides, une subvention la plus élevée possible, pour la réalisation de cette opération, ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant son obtention.

↳ **Dit** que les crédits nécessaires vont être inscrits au budget primitif 2023 de la commune et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire, Michel GRANGE	Le Maire, Alain COMBAZ
---------------------------------	---------------------------

